

Réf: Dossier N° 045271

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « UNIVERSAL FX CONSULTANT COTE D'IVOIRE »

Siège social Abidjan, Plateau, Boulevard ANGOULVANT, Lot 44,
Ilot 37

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Septembre 2021 reçus par Me CURNEY-ANGAMAN Marie Jocelyne , et enregistrés au CEPICI le 03 Septembre 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « UNIVERSAL FX CONSULTANT COTE D'IVOIRE »

Objet : La Consultance et la Formation en E-Commerce (Forex-Trading...);

Le Commerce en général;

La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles similaires, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription et de participation ;

Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Capital social 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Plateau, Boulevard ANGOULVANT, Lot 44, Ilot 37

Dirigeant(s) : M MUNEZERO BERNARD (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-06264 du 21/10/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°30568/GTCA/RC/2021 du 21/10/2021

